

VS → AS
PJ
PT
BT
OH

RVS

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile

Paris, le 9 février 2026

Réf. : 26 - 011 **DSAC/DIR**

Monsieur Loïs POURCHET
SNM-CGT

Monsieur le représentant du Syndicat National de la Météorologie – CGT,

Par courrier du 20 janvier 2026, vous m'interpelez sur mon courrier du 8 septembre 2025 relatif à la production continue des bulletins de prévision météorologique d'aérodrome (TAF) et des messages d'avertissement d'aérodrome (MAA) pour les aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Orly en cas de mouvement social.

Je souhaite souligner qu'il n'entre pas dans le rôle de la DSAC, en qualité d'autorité de surveillance des prestataires de services de la navigation aérienne, de prendre position dans le cadre d'un conflit social concernant un opérateur surveillé. A cet égard, je réserve au prestataire tout échange approfondi sur l'analyse ayant conduit à l'expression de la position formulée par le courrier ci-dessus mentionné et dont vous avez eu connaissance.

De manière globale, ce courrier a pour objet de signifier l'appréciation de la DSAC selon laquelle la rupture de la continuité des prévisions météorologiques sur les aéroports de Paris-Orly et de Paris-Charles-de-Gaulle affecte à la fois les opérations aériennes et l'exploitation aéroportuaire, d'une manière qui diminue les marges de sécurité et qui met l'exploitant aéroportuaire en difficulté pour assurer ses responsabilités de sécurité.

En outre, cette appréciation englobe la considération qu'en raison à la fois des conséquences pour les opérateurs aériens (complexité accrue de la gestion des déroutements, dégradation de la conscience de la situation météorologique réelle à destination pour les équipages, ...), du volume de trafic des aéroports de Paris-Orly et Paris-Charles-de-Gaulle et du besoin particulier de résilience de ce duopole aéroportuaire, notamment en matière de gestion du trafic aérien, cet impact de sécurité est important et que la continuité de la disponibilité des prévisions météorologiques sur ces deux aéroports représente un enjeu de sécurité significatif. Cette analyse ne s'étend pas aux autres aéroports métropolitains qui n'y sont pas mentionnés.

Je vous prie de croire, Monsieur le représentant du Syndicat National de la Météorologie – CGT, à l'assurance de ma considération distinguée.


Richard THUMMEL

Copie à : Mme la présidente-directrice générale de Météo-France

M. le directeur des relations institutionnelles de Météo-France

M. Gauthier STURTZER, membre du bureau national de l'USAC-CGT